SAINT-QUENTIN LA-POTERIE

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 22 octobre 2026

Publié le 26 octobre 2026

Date de la convocation : 14 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six et le jeudi vingt-deux octobre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yvon BONZI, Maire de la commune.

Présents : Yvon BONZI, Rino BENELLI, Mireille BOUCHE, Christophe BOUYALA, Hervé BRAHIC, Morgan CONTE, Alain CLEMENT, Michel DUSSAUD, Madeleine MARTINEZ, Danielle MECA, Stéphanie MENEGHINI, Dominique PASQUIER, Régine PESENTI, Clément PHILIP, Emmanuelle NITOT, Framboise RONGIER, Véronique TERRANA, Josette VELAY, Luc VEYRAT.

Pouvoirs : Annie MERIC à Yvon BONZI, Pierre DELCASSO à Alain CLEMENT, Pierre JEAN à Rino BENELLI, Vincent LOPEZ à Luc VEYRAT

Secrétaire de séance : Luc VEYRAT

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures 30.

Approbation du Procès-verbal du précédent Conseil municipal

Le procès-verbal du 17 septembre 2026 est approuvé à l'**UNANIMITÉ**.

1. SMEG : études préalables enfouissement réseaux secs route de Jol Tranche 1 (Electricité, Télécoms)

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le projet de travaux de dissimulation des réseaux secs route de Jol (tranche 1) sous maîtrise d'ouvrage Syndicat Mixte d'Électricité du Gard (SMEG), pour lequel il est nécessaire de lancer les études.

Évaluation approximative des travaux :

- Electricité 25-459-DIS : 208 800,00 € TTC, soit 1 879,20 € TTC d'études
- Eclairage public 25-459-EPC : sans suite
- Génie civil Télécom 25-459-TEL : 87 600,00 € TTC, soit 613,20 € TTC d'études

Afin de permettre au SMEG le lancement des études correspondantes, il convient de prendre acte du projet présenté et de s'engager à rembourser le SMEG du montant des études d'avant-projet en cas de renoncement du fait de la commune.

UNANIMITÉ

2. Acquisition des parcelles AC 401, AC 404, AN 44

Vu la proposition faite par Monsieur Roland PROSPER,

Monsieur le Maire demande au conseil d'approuver l'acquisition des parcelles AN 44 d'une surface de 2800 m² , AC 401 d'une surface de 1750 m² et AC 404 d'une surface de 424 m², appartenant à Monsieur Roland PROSPER, pour un coût de 0,50 euros le m² soit pour un montant total de 2487 euros.

UNANIMITÉ

3. Acquisition parcelle AL355

Vu la proposition faite par Madame Annie BOUR ;

Monsieur le Maire demande au conseil d'approuver l'acquisition de la parcelle AL 355 d'une surface totale de 2597 m² appartenant à Madame Annie BOUR, pour un coût de 0,50 euros le m² soit pour un montant total de 1298.50 euros.

UNANIMITÉ

4. Mandat spécial congrès des maires 2026

Le congrès des maires se déroulera du 24 au 27 novembre 2026. Il convient de donner un mandat « spécial » aux élus qui doivent effectuer le déplacement.

Le conseil décide de donner un mandat spécial pour le déplacement des élus au congrès des Maires et approuve le remboursement des frais réels d'hébergement pour les élus concernés.

Les frais de transports, de repas et les frais annexes ne sont pas pris en charge.

UNANIMITÉ

5. Modification durée hebdomadaire d'un poste d'adjoint technique à temps non-complet

Considérant qu'il revient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois (création et suppression) à temps complet et à temps non complet nécessaires au bon fonctionnement des services,

Il est décidé de créer au 01/11/2026, un poste d'adjoint technique à temps non complet à raison de 30 heures hebdomadaires et de supprimer un poste d'adjoint technique à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires.

UNANIMITÉ

6. Création de postes suite à avancement de grade

Vu les tableaux d'avancement de grade 2027, le conseil municipal approuve la création :

- d'un poste d'adjoint administratif principal 2ème classe à temps non-complet au 01/01/2027
- d'un poste d'adjoint administratif principal 1ère classe à temps complet au 01/11/2027

et vu la liste d'aptitude à la promotion interne 2025, le conseil approuve :

- la création d'un poste d'agent de maitrise à temps complet au 01/01/2027.

UNANIMITÉ

7. Attribution de cadeaux de fin d'année 2026

Le conseil approuve l'attribution de cadeaux de fin d'année aux agents municipaux contractuels présents au 31/12/2026, et valide le montant de l'enveloppe budgétaire d'un montant de 1 000 euros.

UNANIMITÉ

8. Bons cadeaux noël 2026

Le conseil municipal décide d'attribuer un bon d'achat (multi enseignes) d'une valeur de 40 euros par enfant de moins de 12 ans à la date du 01/01/2027 et remis aux agents titulaires et non-titulaires ayant travaillé du 1er janvier au 31 décembre.

UNANIMITÉ

9. Modification tarifs municipaux

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de voter les nouveaux tarifs communaux suivants :

- Location de matériel aux particuliers : « mange-debout » au prix de 3 euros le mange debout ;
- Redevance et occupation du domaine public : redevance de 100 euros annuelle pour la mise à disposition du parking situé impasse de la Pareneuve dédiée à la Maison de Santé Pluridisciplinaire Octopus ;
- Vente d'un livre sur l'histoire Saint-Quentin-la-Poterie au prix de 10 euros.

UNANIMITÉ

Fin de séance : 19 heures 35

Le secrétaire de séance,
Luc VEYRAT

Le Maire,
Yvon BONZI

